

## Les aides au financement de vacances

### Présentation

La spécificité de certaines formes de handicap ou les situations de dépendance, les difficultés financières rencontrées par des aidants, leur niveau de fatigue (...), le besoin de soins y compris sur des lieux de vacances font que les aidants partent moins que les autres en vacances.

Pour permettre aux personnes en situation de handicap (enfants, adultes), aux personnes âgées en perte d'autonomie et/ou aux aidants familiaux de partir en vacances, des associations (de soutien aux familles et aux personnes en situation de handicap ou malades), des CCAS, des organismes spécialisés dans l'organisation de vacances, proposent des séjours adaptés : APF Evasion, séjours de repos et de répit de France Alzheimer.

Par ailleurs, des organismes financent des séjours ou contribuent au financement de centres de vacances pour aider les familles (dont celles touchées par un handicap ou une dépendance) à accéder à des lieux de repos : Vacances Ouvertes, VACAF...

### Pour les personnes en situation de handicap (enfants, adultes) :

#### Dans le cadre de l'AEEH ou de la PCH

- Pour les parents d'enfants en situation de handicap qui perçoivent l'Allocation pour l'Education d'un Enfant Handicapé (AEEH) et un de ses compléments, il est possible, lors de sa mise en place ou au moment d'une demande de révision, d'intégrer des dépenses de vacances liées au handicap de l'enfant.
- Pour les enfants, adolescents ou adultes qui bénéficient de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), il est également possible, lors de la mise en place de la PCH ou au moment d'une demande de révision, de comptabiliser le temps de présence d'une tierce personne dans le volet aides humaines (du plan personnalisé de l'évaluation), et/ou de prévoir le coût des transports dans le volet "surcoûts liés aux transports". Enfin les dépenses liées aux vacances même, peuvent être prises en compte dans le volet "frais exceptionnels et charges spécifiques".

#### Pour en savoir plus :

**Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** 6a rue du Verdon 67100 Strasbourg - Tél : 0 800 747 900. Pour en savoir plus sur les missions et les prestations attribuées par la MDPH, cliquez [ici](#).

#### [Lire la suite](#)

Accueil >> Les aides au financement de vacances

**Pour les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie :**

Des aides existent par le biais de :

- **L'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)**, en particulier dans le cadre du programme **Séniors en Vacances** mais surtout par l'organisation de [séjours de répit](#). Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).
- Caisses de retraite et des organismes de prévoyance.

**Qui contacter pour en savoir plus ?**

Vous pouvez vous renseigner auprès :

- [Des ESPAS](#) (Espace d'Accueil Seniors)
- [Des Maisons des Aînés](#) si votre proche habite Strasbourg

Il est important de préciser qu'en parallèle d'aides financières directes apportées par des organismes, les associations de soutien aux malades et à leurs proches proposent des séjours adaptés à des tarifs préférentiels.